

Vincent Vlès. *Service public touristique local et aménagement du territoire*. Collection Logiques sociales, L'Harmattan, 2001, 220 p.

Louis Jolin

Volume 20, numéro 3, automne 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1071634ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1071634ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jolin, L. (2001). Compte rendu de [Vincent Vlès. *Service public touristique local et aménagement du territoire*. Collection Logiques sociales, L'Harmattan, 2001, 220 p.] *Téoros*, 20(3), 63–64. <https://doi.org/10.7202/1071634ar>

Vincent Vlès. Service public touristique local et aménagement du territoire.

Collection Logiques sociales, L'Harmattan, 2001, 220 p.

Louis Jolin

« *Quels sont les modèles du développement touristique des territoires et quelle est la nature des politiques locales permettant d'en assurer la conduite ?* » (p. 11).

C'est avec cette question que l'auteur introduit son tout dernier ouvrage. Professeur d'aménagement à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, membre d'une unité de recherche au GDR « Tourisme : lieux et réseaux » du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Vincent Vlès assure depuis plusieurs années un suivi des politiques touristiques des collectivités régionales, départementales, ainsi que celles de nombreuses stations touristiques, tout en assumant les fonctions d'élu local.

Son ouvrage, paru en 2001, examine les conditions du développement touristique du territoire sous l'angle de la maîtrise institutionnelle des politiques touristiques locales. Il s'articule autour de trois axes représentant autant de chapitres : 1- Les paradigmes de l'aménagement du territoire ; 2- Les missions de service public touristique local ; 3- Les nouveaux territoires du service touristique local.

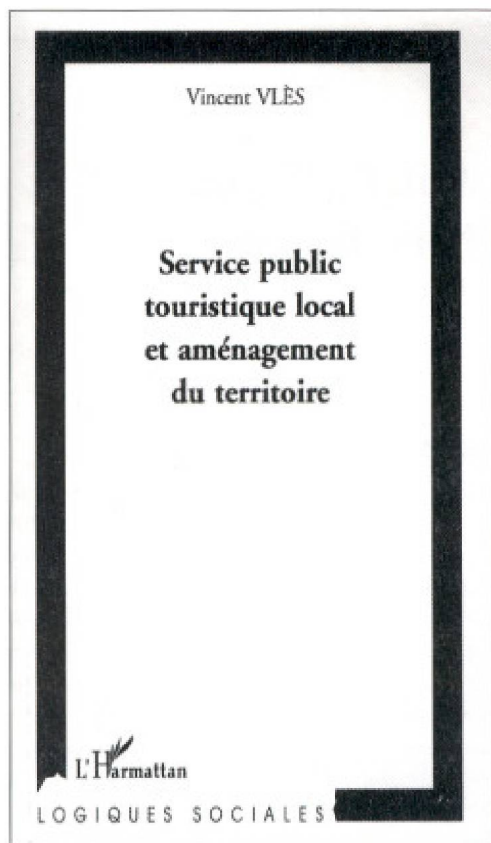
L'auteur examine les politiques d'aménagement et de développement touristiques en France en faisant directement référence au cadre institutionnel français. Néanmoins, par ses considérations théoriques et compte tenu de la similitude des enjeux d'un pays à l'autre, l'ouvrage ouvre des pistes intéressantes pour comprendre, analyser et orienter l'action des instances locales en tourisme au Québec. L'arrivée relativement récente au Québec des centres locaux de développement (CLD), soutenus par les municipalités régionales de comté (MRC), les actions concurrentes, rivales ou complémentaires selon le cas, des offices de tourisme et des associations touristiques régionales (Johnson, 2000 : 15-19), la nouvelle dynamique engendrée par les fusions municipales ainsi que les débats concernant le développement local et régional et le découpage territorial au Québec, soulèvent des enjeux que peut avantageusement éclairer l'analyse de Vincent Vlès¹.

L'aménagement touristique du territoire

L'auteur constate « *une évolution épistémologique de l'aménagement touristique* » (p. 21). L'aménagement ne serait plus seulement une affaire d'agencement efficace des équipements, des services et des activités sur l'espace, mais correspondrait plutôt à « *l'exercice libre et équitable (ou jugé comme tel par les habitants autochtones et les voyageurs) d'une activité distributrice de services et d'usages attachés à la découverte d'un lieu* » (p. 21). Dans une perspective utilitariste, l'aménagement devait tendre à réaliser peu à peu l'égalité des situations spatiales. Pour Vlès, cela se révèle impossible car la redistribution est contrecarrée par une économie qui concentre. Il faut plutôt prendre en compte « *l'inégalité des chances et pas seulement des situations : l'objectif de la politique à mener est d'assurer pour toutes les collectivités une grande égalité des chances en laissant à l'initiative et aux efforts de chacune le soin de tirer parti des atouts et des aides* » (p. 23). Ce concept d'égalité des chances nécessite une grande variété de solutions dans la gestion du développement territorial par le tourisme. Il justifie amplement le rôle incontournable du service public touristique local pour assurer la gestion différenciée du territoire et respecter à la fois l'intérêt général et la rentabilité des exploitations.

Le service public touristique local

La doctrine et la jurisprudence françaises ont cerné les caractéristiques d'un régime de service public. Vincent Vlès rappelle notamment les principes mis de l'avant par Louis Rolland dans les années trente : continuité, adaptation constante, transparence, égalité d'accès. Mais rien n'empêche que la mission de service public soit exercée dans le cadre de délégations confiées par la commune à des entreprises publiques ou à des organismes privés. Majoritairement en France (et c'est aussi le cas au Québec), c'est le secteur privé (de type associatif surtout), par une convention avec la commune, qui gère le service public touristique local. « *Cependant, en tourisme comme ailleurs, toute la difficulté dorénavant est de préserver l'intérêt général tout en permettant au privé de se rémunérer* » (p. 57). Le professeur Vlès rappelle que plusieurs organismes ont assumé localement cette mission de service public, mais qu'un triple mouvement se fait jour actuellement : la disparition progressive des syndicats d'initiative, le regroupement des offices de tourisme et la naissance



de nouvelles formes de gestion du tourisme local (ex. : des agences territoriales de développement touristique).

La loi Mouly² fait état de trois missions obligatoires du service public touristique local ; il s'agit de missions de médiation (accueil et information des touristes ; promotion touristique de la commune ; coordination des interventions de divers

destinations luttent dorénavant contre l'acculturation et l'imitation dans la production de leurs services touristiques. Elles mettent en avant leurs différences » (p. 135). Et cette différence doit s'inscrire dans l'espace public de diverses manières : valorisation touristique du patrimoine architectural, conception et traitement des espaces publics et création de modes de découverte de tous les milieux, y compris les zones naturelles sensibles. Cette construction de nouveaux territoires doit cependant être intercommunale si l'on veut éviter l'émiettement ; elle a pris la forme en France de « pays » touristiques, de « pays d'accueil », à la fois construction sociale et construction politique (à la suite du VI^e Plan et à leur mise en place par les procédures de contrat de plan État-Régions). Vincent Vlès évalue la performance mitigée des « pays d'accueil » : sans pour autant rejeter cette approche, il croit que la réforme en cours est susceptible d'accroître l'efficacité touristique des pays d'accueil en privilégiant « l'espace de programmation des projets de développement, plutôt que la notion de bassin de vie » (p. 162). Il souhaite par ailleurs une évolution du service public local et la mise en œuvre de nouveaux instruments pour mener à terme cette construction (nouveaux schémas d'aménagement, développement d'initiatives comme les agences territoriales de développement touristique déjà structurées par des offices locaux). Ce chapitre de l'ouvrage du professeur Vlès met en lumière les difficultés de faire naître de nouveaux territoires tout en reconnaissant leur nécessité. Il peut éclairer les débats en cours sur le découpage touristique au Québec (de Grandpré, 2000 : 40-43 ; Laplante, 2000 : 44-48).

partenaires). D'autres missions, dites de développement, y sont mentionnées, mais elles sont facultatives (aménagement-développement ; exploitation du patrimoine et des équipements touristiques ; qualification et labellisation ; observation du tourisme local ; commercialisation ; réservation centralisée des hébergements). Vincent Vlès reprend en détails chacune des missions de médiation et de développement en discutant du caractère réel ou non de service public (il ne fait aucun doute dans une mission de coordination des intervenants, mais il peut être biaisé dans une mission d'information, de commercialisation ou de réservation des hébergements, car les activités s'insèrent dans un contexte concurrentiel).

Enfin, l'auteur prône une variété des modes d'organisation afin de tenir compte de la diversité des situations (communes rurales, villes ou stations touristiques, etc.). Pour lui, il n'est pas évident que la forme associative des organisations soit toujours la mieux adaptée et il propose de considérer avec attention le statut de Régie avec autonomie juridique et financière, notamment dans le cas des villes ou des stations touristiques.

Les territoires du service public touristique local

La gestion différenciée du territoire appelle l'innovation. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours, comme jadis, au tourisme de masse pour se développer. Éviter le mimétisme est un objectif largement recherché par les collectivités locales. Pour l'auteur, « les

Introduit par une question, le livre de Vincent Vlès se termine aussi par une question des plus pertinentes : « Saura-t-on reconnaître, dans ce mouvement, la place qu'il convient d'accorder à la modernisation du service public local ? » (p. 189).

Louis Jolin est professeur au Département d'études urbaines et touristiques et membre du Comité de rédaction de *Téoros*

Notes

- 1 Colloque de *Téoros* « Tourisme et découpage régional », dans le cadre de l'ACFAS, Université de Sherbrooke, mai 2001.
- 2 La Loi Mouly ou Loi du 23 décembre 1992 portant sur la répartition des compétences dans le domaine du tourisme.

Bibliographie

- de Grandpré, François (2000), « Le découpage touristique. Éléments d'analyse et pistes de recherche », *Téoros*, 19 (3), p. 40-43.
- Johnson, Lynda (2000), « Les organisations locales et régionales en tourisme. Rivalité ou complémentarité ? », *Téoros*, 19 (3), p. 15-19.
- Laplante, Marc (2000), « L'accueil touristique en région », *Téoros*, 19 (3), p. 44-48.